



Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Le premier objectif vise à éradiquer la pauvreté partout dans le monde. De nombreuses personnes peuvent être considérées comme pauvres en France dans le sens où leur niveau de vie est relativement faible. Or la pauvreté compromet l'accès des individus à la satisfaction de leurs besoins élémentaires et limite leurs capacités à participer à la vie sociale : la vulnérabilité des personnes pauvres justifie la lutte contre la pauvreté.



Voir aussi ODD 4 - 5 - 8 - 10 - 11 - 16

Territoires et générations sont inégalement touchés par la pauvreté dans le Grand Est

En 2018, 14,8 % des habitants du Grand Est ont un **niveau de vie** inférieur au **seuil de pauvreté**, soit un **taux de pauvreté monétaire** très proche de la moyenne métropolitaine (14,6 %). En France, le taux de pauvreté croît de plus d'un point entre 2008 et 2018. Dans un contexte de quasi-stagnation du revenu médian, cette évolution traduit la diminution du niveau de vie des plus démunis qui caractérise la dernière décennie, fragilisant davantage des populations déjà vulnérables. Ainsi les personnes pauvres sont plus concernées par les conséquences de la pandémie de Covid-19 avec une forte exposition aux impacts de crise sanitaire comme de la crise économique.

Les jeunes sont aujourd'hui plus touchés par la pauvreté et cette situation est particulièrement prononcée en Grand Est, avec un écart entre le taux de pauvreté des plus jeunes et celui des plus âgés plus important que dans les autres régions métropolitaines hormis les Hauts-de-France. Par rapport à la moyenne de France métropolitaine, le taux de pauvreté des moins de 50 ans est plus élevé alors qu'il est plus faible pour les 50 ans et plus (*figure 2*). Aussi, les personnes pauvres de moins de 40 ans sont relativement plus fréquentes qu'en moyenne métropolitaine dans tous les départements de la région sauf le Haut-Rhin.

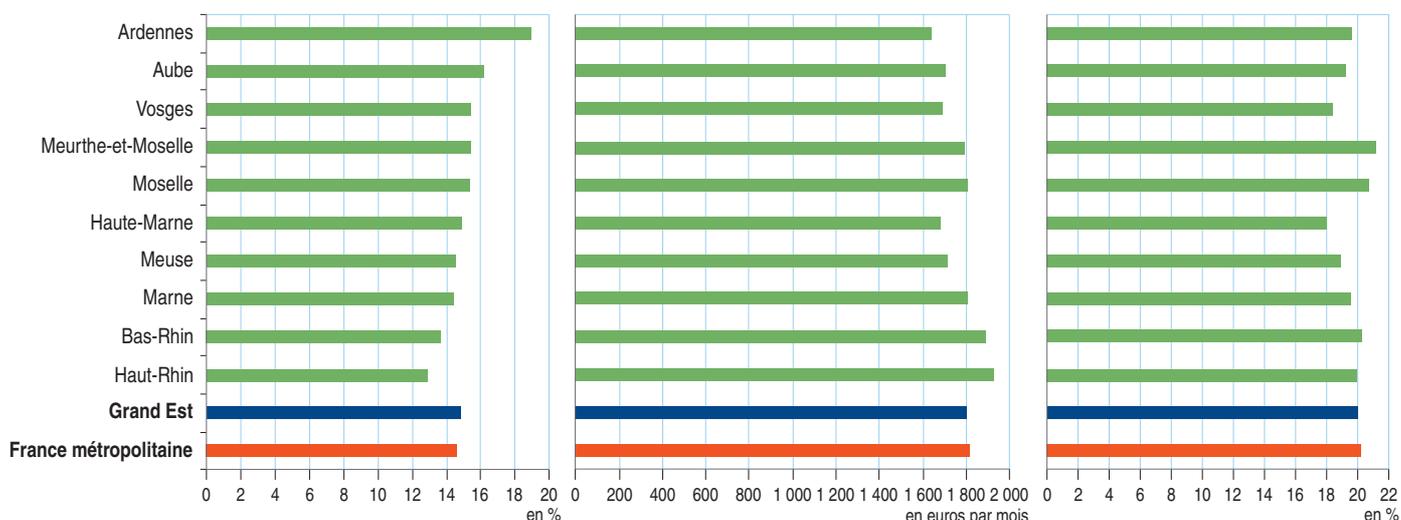
Les départements où le taux de pauvreté est le plus fort sont parmi ceux où le niveau de vie médian est le plus faible (*figures 1a et 1b*). L'intensité de la pauvreté est légèrement plus marquée dans les départements du nord-est de la région, dépassant la moyenne nationale en Moselle et Meurthe-et-Moselle (*figure 1c*). **Les disparités territoriales sont importantes dans tous les départements** (*figure 4*). La pauvreté est principalement concentrée dans les pôles urbains, dont les couronnes sont relativement préservées, ainsi que dans des zones où l'activité économique et la population sont en déclin.

L'exposition des ménages au **surendettement** suit une tendance identique à celle observée pour la France (*figure 3*) : forte hausse à la fin des années 2000 au moment de la récession et rapide diminution depuis 2015. Celle-ci est observée dans tous les départements du Grand Est et reflète d'abord la reprise progressive de l'activité économique depuis 2015 et un encadrement renforcé des pratiques commerciales des organismes de crédit depuis 2010, ainsi qu'un effort de développement des mesures préventives. Le moindre recours aux procédures de traitement du surendettement s'accompagne toutefois d'une concentration du phénomène sur les populations les plus fragiles : en 2019, plus de la moitié des déposants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. ■

1a Taux de pauvreté monétaire en 2018

1b Niveau de vie médian en 2018

1c Intensité de la pauvreté en 2018



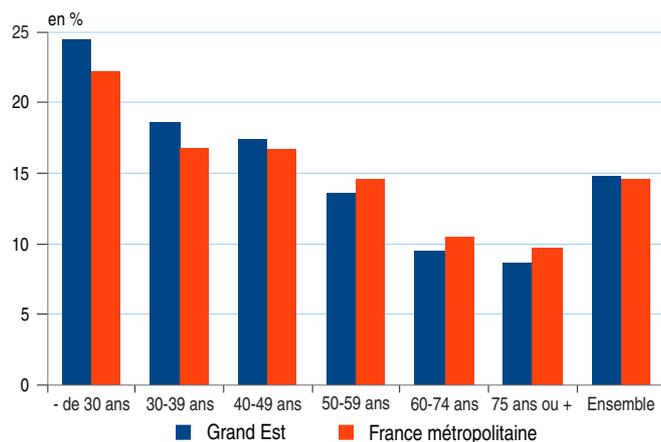
Lecture : en 2018, dans le département des Ardennes, le taux de pauvreté est de 18,9 % (4,1 points de plus que la moyenne du Grand Est) tandis que le niveau de vie médian s'élève à 1 638 euros mensuels (163 euros de moins que la moyenne régionale). L'intensité de la pauvreté est de 19,6 % (en retrait de 0,4 point par rapport à la moyenne régionale).

Champ : ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.



2 Taux de pauvreté monétaire par tranches d'âge en 2018

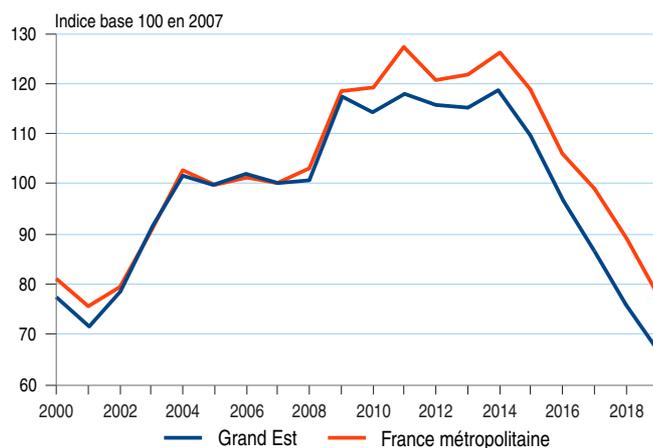


Lecture : 24,4 % des moins de 30 ans ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté dans le Grand Est en 2018, contre 22,2 % en France métropolitaine.

Champ : ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

3 Évolution du nombre de cas de surendettement

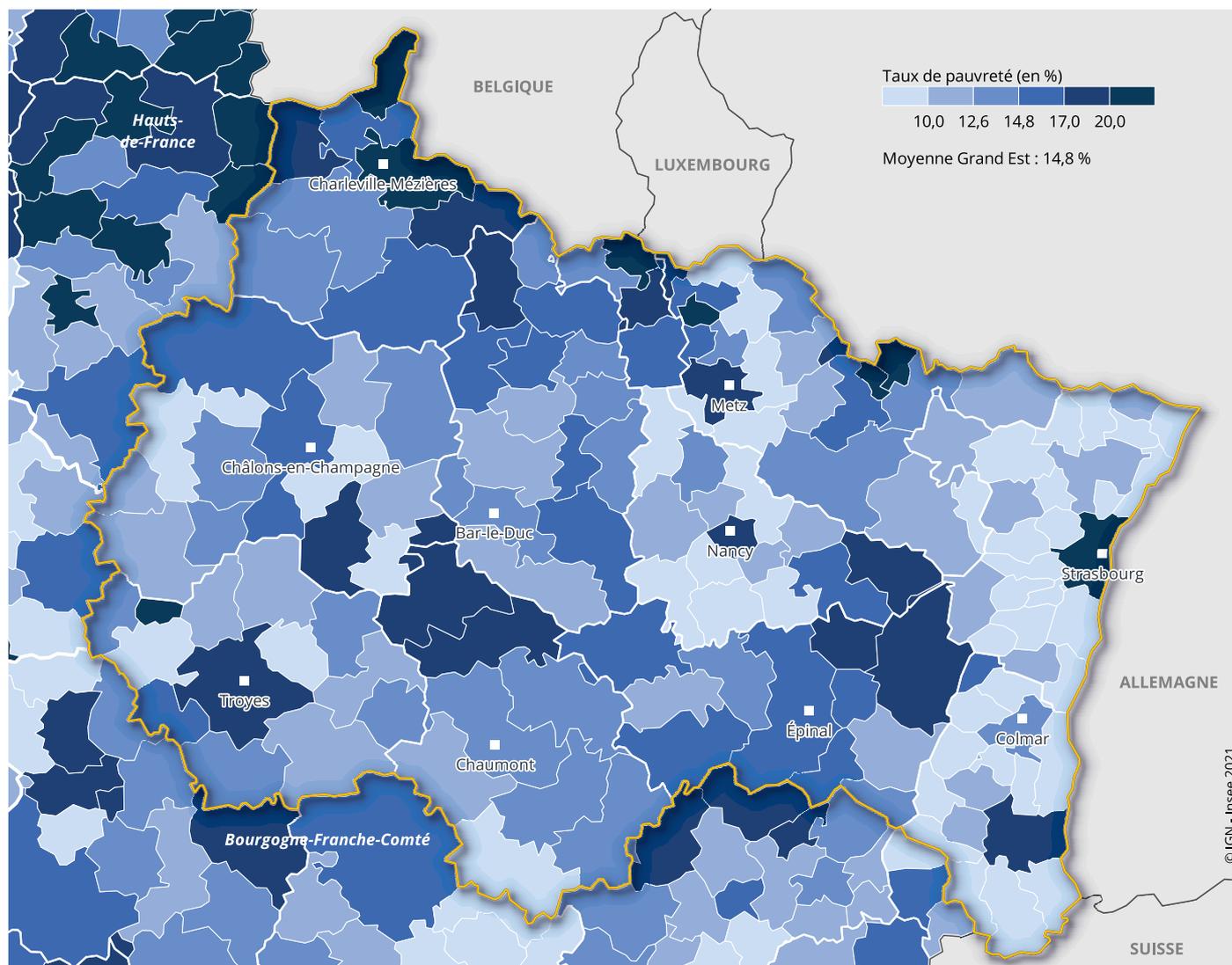


Lecture : en 2019 le nombre de dossiers de surendettement déposés dans la région Grand Est est inférieur de 32 % à son niveau de 2007.

Champ : dossiers de surendettement soumis par les particuliers aux commissions départementales de surendettement dans le Grand Est.

Source : Banque de France.

4 Taux de pauvreté par EPCI en 2018



Lecture : en 2018 le taux de pauvreté est supérieur à 20 % sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Champ : ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.



Méthodologie

Avertissement : ces indicateurs ne sauraient couvrir l'intégralité des attentes liées à cet ODD. Le choix des indicateurs retenus dépend à la fois de leur pertinence, de leur disponibilité et de leur comparabilité territoriale.

Pauvreté

Source principale : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

Les données locales présentées sont estimées grâce au dispositif FiLo-SoFi. Le fichier localisé social et fiscal est construit en croisant différentes sources administratives : données fiscales issues de la Direction générale des finances publiques, dont les déclarations de revenus fiscaux, le fichier de la taxe d'habitation par fichiers sociaux sur les prestations sociales versées par les principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance vieillesse et Caisse centrale de la mutualité sociale agricole).

La donnée sur l'évolution du taux de pauvreté à l'échelle nationale provient des enquêtes Revenus sociaux et fiscaux, dont les résultats ne peuvent être mobilisés à l'échelle locale.

Le **niveau de vie** est une mesure du revenu dont disposent les individus pour acheter des biens et des services. Son calcul se fonde sur le revenu disponible, tenant compte des revenus d'activité (revenus du travail et du patrimoine) et de la redistribution (prestations sociales et transferts entre ménages, nets des cotisations sociales et des impôts directs). Le niveau de vie est mesuré à l'échelle des ménages puis exprimé par personne en corrigeant le revenu disponible du ménage selon sa composition en termes d'unités de consommation (UC) afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. L'échelle utilisée compte une UC pour le premier adulte du ménage puis 0,5 UC pour les suivants et 0,3 UC par enfant de moins de 14 ans. Ainsi, par exemple, un ménage composé d'un couple avec deux enfants en bas âge (2,1 UC) et dont le revenu disponible annuel est 46 000 euros correspond à quatre individus dont le niveau de vie annuel est 21 905 euros.

Le **seuil de pauvreté** est un seuil de niveau de vie en deçà duquel on considère, par convention, que l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes et maintenir le lien social n'est pas garanti. Dans les pays de l'Union européenne, un seuil équivalent à 60 % du niveau de vie national médian est privilégié. La **médiane** du niveau de vie est le niveau de vie qui partage la population en deux sous-ensembles d'effectif égal : la moitié dont le niveau de vie est inférieur à la médiane et la moitié dont le niveau de vie est supérieur. Le niveau de vie médian est estimé en France à 1 811 euros mensuels en 2018. Le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian est alors, par exemple, de 1 087 euros par mois pour un ménage d'une seule personne (soit 1 UC) ou 2 282 euros pour un ménage composé d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans (2,1 UC).

Le **taux de pauvreté monétaire** est la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Il mesure le poids relatif

des personnes considérées comme pauvres au sein d'une population. L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur complémentaire au taux de pauvreté qui mesure l'écart entre le revenu des pauvres et le seuil de pauvreté : plus cet écart est élevé, plus le niveau de vie des pauvres est éloigné du seuil de pauvreté et donc la pauvreté intense. L'intensité de la pauvreté correspond à l'écart relatif entre le niveau de vie médian des pauvres (p) et le seuil de pauvreté (s) calculé selon la formule : $(s - p)/s$. Une intensité de la pauvreté de 20 % dans le Grand Est en 2018 signifie donc que le niveau de vie médian des personnes pauvres est inférieur de 20 % au seuil de pauvreté. Autrement dit, la moitié des personnes en situation de pauvreté monétaire dans la région ont un niveau de vie de moins de 870 euros mensuels, tandis que le niveau de vie de l'autre moitié est compris entre 870 et le seuil de pauvreté (1 087 euros).

En France, seul le taux de pauvreté monétaire est décliné localement. Toutefois il existe plusieurs autres mesures de la pauvreté qui donnent à voir le phénomène selon des angles complémentaires. Par exemple la **pauvreté en conditions de vie** est entendue, selon la définition européenne, comme le fait de cumuler des privations matérielles ou sociales, évaluées par l'incapacité à acheter certains produits telle qu'elle est déclarée par les enquêtés. L'**extrême pauvreté** est définie, au sens de l'Agenda 2030 et des ODD, comme le fait de disposer de moins de 1,25 dollar par jour et par personne. Cette mesure n'est pas utilisée en France, dont le produit intérieur brut par habitant en parité de pouvoir d'achat (corrige par une estimation des écarts de prix des biens et services entre pays) est près de trois fois supérieur à la moyenne mondiale et où l'extrême pauvreté en ce sens est très rare. Des travaux récents de l'Insee quantifient la grande pauvreté, définie comme le cumul de privations matérielles ou sociales sévères, au sens de la pauvreté en conditions de vie, et d'un niveau de vie inférieur à la moitié du niveau de vie médian (pour en savoir plus : Blasco et Picard, 2021).

Surendettement

Source : Banque de France.

Si une personne ne parvient pas à faire face aux dettes (non professionnelles) qu'elle a accumulées, elle peut déposer un **dossier de surendettement** et afin d'obtenir le réaménagement ou l'effacement de tout ou partie de ses dettes. Des commissions départementales, associant des représentants de l'État, des créanciers et des associations, examinent les dossiers et ont pour mission de rechercher une solution aux situations de détresse financière grâce à une procédure à l'amiable (négociation) ou juridique (rééchelonnement voire effacement de la dette). Dans la mesure où la quasi-totalité des situations de surendettement sont soumises aux commissions, le nombre de dossiers déposés est un bon indicateur des difficultés financières auxquelles fait face la population.



Pour en savoir plus

- Albouy V. et Delmas F., « 70 % des personnes pauvres en 2016 le restent l'année suivante, une persistance en hausse depuis 2008 », *Insee Focus*, n° 208, 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4802040>
- Banque de France, « 30 ans de lutte contre le surendettement », 2020, https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/04/06/bdf_surendettement_30_ans_20200220.pdf
- Banque de France, *Le surendettement des ménages. Enquête typologique 2020*, 2021, https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2021/02/10/suren_2020.pdf
- Blasco J. et Picard S., « Environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté en France en 2018 », *Revenus et patrimoines des ménages – édition 2021*, Insee, 2021, collection « Insee Références », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371273?sommaire=5371304&q=grande+pauvret%C3%A9>
- Cabannes P.-Y., Calvo M. et Echegu O., « Plus de deux millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020. Mise en place d'un suivi mensuel des prestations de solidarité durant la crise sanitaire », *Études et résultats*, n°1175, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, 2020, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/plus-de-2-millions-dallocataires-du-rsa-fin-octobre-2020-mise-en>
- Ducharme T. et Villaume S., « Vulnérabilité économique suite à la crise de la Covid-19 : malgré des disparités, tous les territoires sont touchés », *Insee Analyses Grand Est*, n° 132, 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5359963>
- Ducharme T. et Villaume S., « Les 18-24 ans : 450 000 jeunes dans un contexte économique difficile », *Insee Flash Grand Est*, n° 49, 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5359821>
- Gass C. et Vuillier-Devillers F., « Les inégalités territoriales s'accroissent », *Insee Flash Grand Est*, n° 25, 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4268096>
- Gascard N. et Gass C., « La pauvreté des jeunes ménages liée à la parentalité précoce et au chômage », *Insee Analyses Grand Est*, n° 95, 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4128241>
- Gascard N., Gass C. et Isel F., « Pauvreté et concentration des ménages fragiles dans les grandes agglomérations et les zones en difficulté économique », *Insee Analyses Grand Est*, n° 75, 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3588867>
- Givord P. et alii, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première*, n° 1822, 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4801313>
- Papuchon A., « En France, une personne sur quatre a souvent du mal à boucler ses fins de mois », *Études et résultats*, n° 1149, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, 2020, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/en-2018-une-personne-sur- quatre-souvent-du-mal-boucler-ses-fins-de>